

40 ans



rue de la vieille, montée de la Grande Côte, place Croix-Paquet,  
rue Pierre Bourdan, rue de la Port-Dieu, rue Toncos, rue  
clos-Symphon, rue du Chapeau Rouge, rue de Turenne, rue  
Sébastien Gryphe, rue de Gréqui ...



# Edito

En 2019, l'Alpil a eu 40 ans. Elle est née d'une rencontre entre professionnels et habitants, mobilisés autour d'opérations de rénovation urbaine avec pour impacts, des inégalités de traitement des populations et l'exclusion de familles d'immigrés.

Au cours de ces décennies, l'Alpil a construit son action autour de valeurs solides et s'est emparée de sujets émergents pour guider son action auprès des ménages les plus vulnérables et en matière de lutte contre le mal-logement. La question des roms et la renaissance des bidonvilles, l'insalubrité et la lutte contre le saturnisme, la lutte contre les marchands de sommeil, la captation de logements, la création de la permanence de prévention des expulsions locatives, la création de la Maison de l'Habitat, la santé dans le logement, le sans-abrisme et les squats ont ponctué son parcours au fil des années.

A travers ces thématiques, l'Alpil a su se réinventer et démontrer sa capacité à renouveler son mode d'action, pour contribuer à la construction des politiques publiques liées au logement, mobiliser les dispositifs de droit commun, et coordonner les forces en présence pour défendre la cause des publics les plus vulnérables. Forte de cette expérience, l'association s'est interrogée sur les rouages qui lui ont permis de résister et de se développer dans un environnement en mouvement, et soutenue par la Fondation Abbé Pierre, elle a confié un travail de recherche et de capitalisation de son organisation et de ses pratiques à IRCO en 2018 / 2019. Les sociologues ont relevé la singularité d'Alpil qui « est le produit d'un contexte local, d'une histoire, d'une mémoire et de modes de gouvernance particuliers qui sont loin de constituer un modèle », et ils concluent que « oui, l'Alpil est une organisation largement alternative. »

L'année 2019 a été marquée par une activité soutenue qui a permis à l'Alpil d'élargir encore ses domaines de compétences, d'intervention, ainsi que ses partenariats, en premier lieu à travers deux sujets majeurs inscrits dans le cadre du projet Logement d'abord. L'un porte sur la prévention des expulsions locatives, avec pour objectif le développement collectif d'outils (aide au quittancement, bail anti-expulsion...) et leur expérimentation auprès de 33 ménages du parc privé ; le second concerne la captation de 10 logements au bénéfice de personnes en bidonvilles en voie d'accès au logement et à l'emploi.

De plus, un projet de l'Alpil sur le sans-abrisme a été retenu au titre du Plan pauvreté, pour assurer une veille et renforcer la coordination opérationnelle des acteurs qui interviennent sur les sites d'habitat précaire. Cette action repose sur l'expérience de l'Alpil dans les squats et bidonvilles, et particulièrement sur sa mission de soutien auprès des occupants du collège Maurice Scève en 2019, bâtie autour de l'amélioration des conditions de vie dans le squat avec la sécurisation des locaux, l'accompagnement à l'accès au droit des jeunes vulnérables mineurs via des permanences juridiques, et le soutien à l'alimentation.

Ces actions à visée expérimentale, sont engagées à l'initiative de l'Etat et de la Métropole de Lyon, et mobilisent un réseau de partenaires associatifs adapté à chaque situation.

Pour mener à bien ses projets, l'équipe de l'Alpil évolue et s'étoffe, avec à ce jour 22 salariés qui capitalisent sur leurs savoir-faire et analyses pour enrichir le patrimoine collectif de l'association. Ces compétences ont été mises à l'honneur à travers la sollicitation du CDAD pour une participation de l'Alpil à la journée nationale de l'accès aux droits organisée le 24 mai, et au cours de la cérémonie de remise des lauriers de la Fondation de France le 4 juin, pour « l'Expérimentation de la location choisie ».

La crise sanitaire inédite que traverse actuellement le pays, a d'ores et déjà de lourdes conséquences au plan social et économique, et est encore plus durement vécue par les ménages les plus vulnérables qui ont vu leurs difficultés s'aggraver. Par son travail de terrain et son expertise l'Alpil entend déployer son savoir-faire pour accompagner les personnes et les acteurs publics dans la prise en compte des difficultés émergentes et le développement d'actions au plus près des besoins.

Fabienne BONO  
Présidente

## Vie associative

L'Alpil est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 dont le principal objectif est de favoriser l'accès au logement de tous ceux qui en sont exclus. Son Conseil d'Administration est composé de 9 à 15 membres. Il est présidé par Fabienne Bono.

## Les membres du Conseil d'Administration

Florence Bérut, Bernard Bochart, Fabienne Bono, Laure Chebbah-Malicet, Jean-Michel David, Adeline Firmin, Marie-Noëlle Fréry, Jeanne Hominal, Olivier Martinon, Thomas Ott, Karine Roudier, Michèle Vital-Durand.

## Approche pluridisciplinaire et complémentaire de l'équipe

L'Alpil, constituée de 22 salarié.e.s, représentant 19 équivalents temps plein, et de 18 bénévoles, est riche de sa diversité. Fort.e.s de leurs compétences en travail social, droit, urbanisme, gestion, sociologie, aménagement et développement territorial, sciences politiques, les salarié.e.s composent une équipe de professionnel.le.s du logement complète et transversale. Ils et elles sont aidé.e.s par une équipe de bénévoles engagée auprès du public ou en appui au conseil d'administration.

## Notre équipe salariée

Gaëlle Altneder, Dalila Boukacem, Fanny Delas, Ludovic de Solère, Andréa Dos Santos, Sarah Folleas, Florie Gaillard, Lisa Gebeille\*, Coline Goossens, Evelyne Guerraz, Sandrine Hamon, Sarah Heulin, Vincent Houeix, Barbara Joly, Juliette Lahémade, Pascal Lefort, Stéphanie Marguin, Sylvie M'Harrak, Rachida Ouattara\*, Marion Pécout, Achida Pichon\*, Anne Cécile Pollet, Etienne Prime\*, Hélène Sabourin\*, Leila Said, Serge Sauzet\*, Marie Vedie, Nadia Zaoui\* et Yamina Yousfi.

\* départ en 2019 ou 2020

## Notre équipe bénévole

Jean-Louis Gauthier, Michèle Vital Durand, Praline Lassagne, Guénola Inizian, Mounia Salhi, Marion Pineau, Claire Douet, Marie Dafonte, Tamar Tsilosani, Juliette Vandame, Khadidja Saouabi, Dominique Bonny, Ursula Aitchison, Christiane Morel, Marion Pincemin, Lucile Roux, Monic Durocq, Chaima Ahamada

## Nos partenaires

Les services de l'Etat (ARS, DRDJSCS, DDT), Métropole de Lyon, Ville de Lyon, Ville de Villeurbanne, Ville de Rilleux et communes du Grand Lyon, CAF du Rhône, Fondation Abbé Pierre, CDAD du Rhône, les bailleurs sociaux, Entre2Toits, CLLAJ Lyon, UES Néma Lové, Urbanis, CLASSES, Compagnons Bâtisseurs RA, Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, Médecins du Monde, les acteurs de terrain associatifs et institutionnels...

## Les regroupements associatifs auxquels nous participons

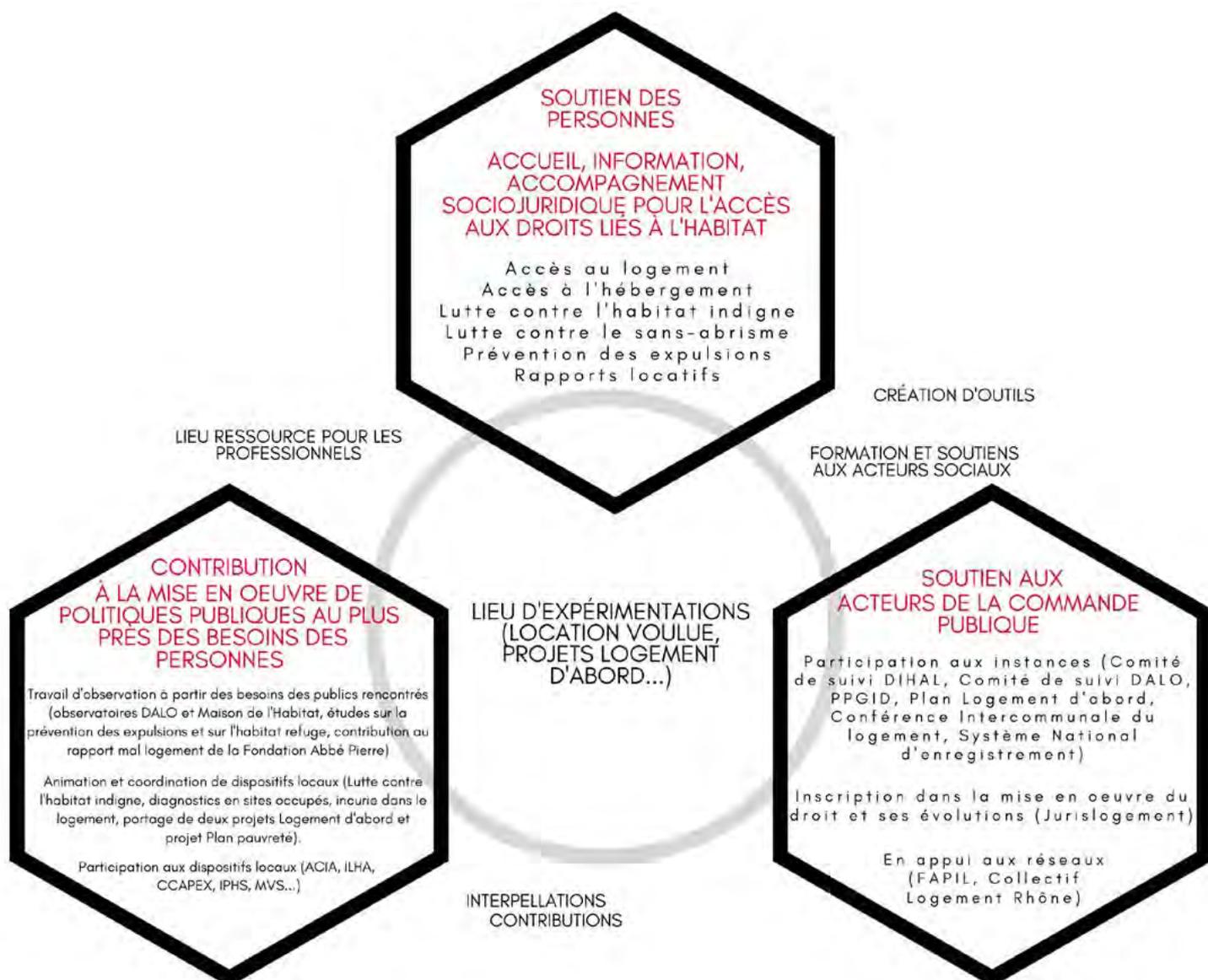
Collectif Logement Rhône, Fapil, Fapil Auvergne-Rhône-Alpes, Jurislogement, FEANTSA, CNDH Romeurope...

Depuis son origine, l'Alpil accueille et soutient les personnes en difficulté de logement.

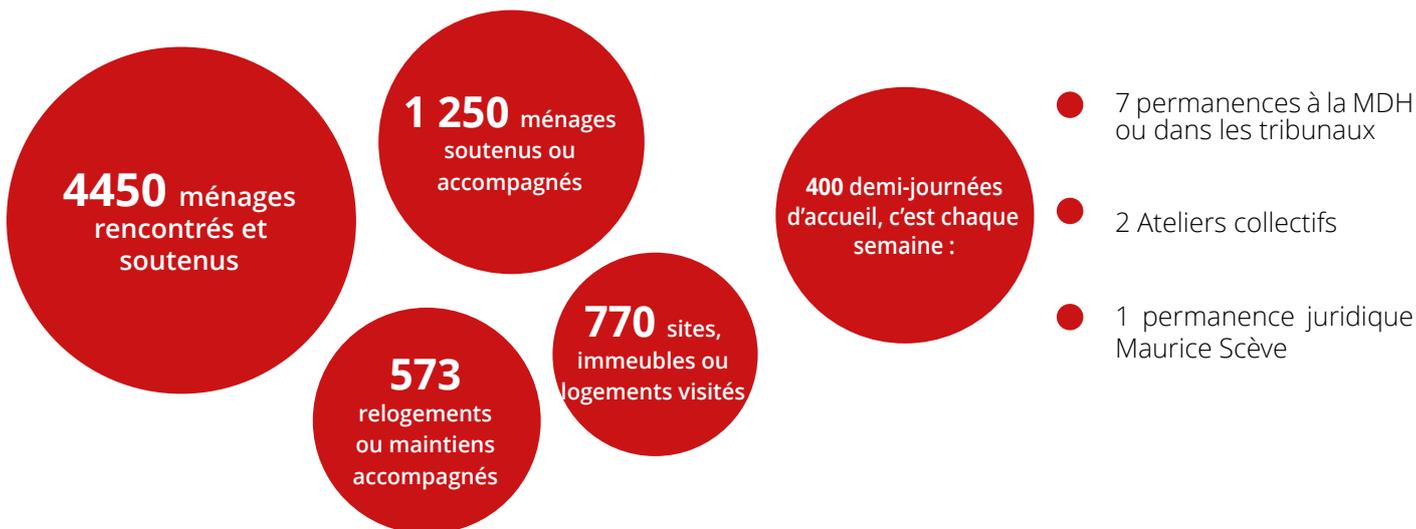
L'association a pour objet :

- d'améliorer l'accès et le maintien dans le logement pour toute personne et toute catégorie défavorisée de la population, en promouvant notamment leur intégration dans les circuits normaux de logement, tels qu'ils existent en France et en évitant toute discrimination dans ce domaine,
- d'aider toute personne en situation de précarité (sans domicile fixe, demandeurs d'asile, gens du voyage, ...) dans sa recherche de logement (domiciliation, habitat temporaire, logement ou terrain définitif, ...).

Son action s'inscrit auprès des personnes concernées et dans les espaces de réflexion et de construction des politiques du logement.



# L'activité de l'Alpil en 2019



L'association inscrit son action au sein d'un large réseau de partenaires opérationnels, au plan local, national et européen.

> participation aux travaux de 39 dispositifs ou instances de travail au niveau local ou national.

L'Alpil reçoit régulièrement des stagiaires dans différentes filières de formation ou des étudiants dans le cadre de travaux de recherche ou mémoires.

L'Alpil adhère ou participe à la gouvernance de 9 associations ou regroupements qui œuvrent à différentes échelles de territoire :

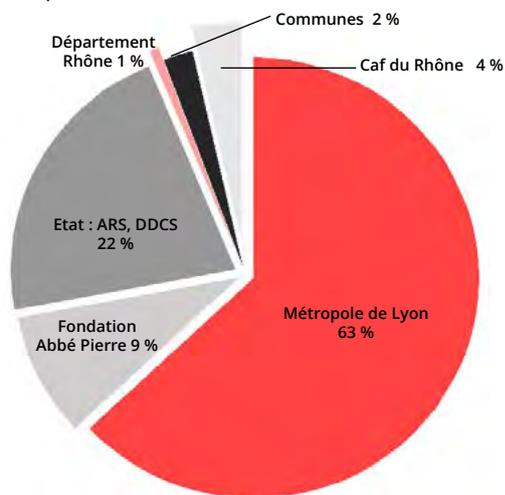
> au plan local et régional : Fapil Auvergne-Rhône-Alpes, Collectif Logement Rhône, Entre2Toits, UES Néma Lové, MLAL, ADMIL

> au plan national et européen : Fapil, CNDH Romeurope, Association DALO, Jurislogement.

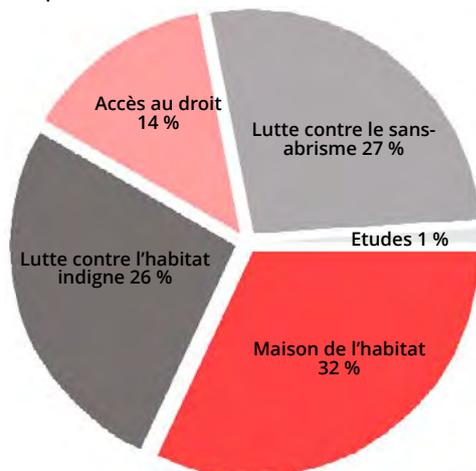
Compte de Résultat		
	Exercice 2019	Prévisionnel 2020
<b>Produits</b>	<b>1 759 141 €</b>	<b>1 545 589 €</b>
Missions et Subventions	1 650 033 €	1 380 500 €
Autres Produits	109 108 €	165 089 €
<b>Charges</b>	<b>1 709 969 €</b>	<b>1 545 589 €</b>
Charges de Fonctionnement	363 937 €	188 400 €
Impôts et Taxes	41 875 €	46 400 €
Salaires & Charges Sociales	1 025 050 €	1 097 980 €
Amortissements & Provisions	54 323 €	7 000 €
Autres Charges	224 784 €	205 809 €
<b>Résultat</b>	<b>49 172 €</b>	<b>0 €</b>

Bilan	
	Exercice 2019
<b>ACTIF</b>	<b>1 009 308 €</b>
Immobilisation	20 460 €
Créances	615 314 €
Disponibilités	371 607 €
Charges Constatées d'avance	2 107 €
<b>PASSIF</b>	<b>1 009 308 €</b>
Fonds Propres	372 510 €
Provisions pour risques et charges	97 957 €
Fonds dédiés	213 061 €
Dettes	314 056 €
Produits constatés d'avances	11 724 €

## Répartition des financements



## Répartition des activités



# Récit d'une expérience particulière : le Collège sans frontières Maurice Scève

*Entre novembre 2018 et novembre 2019, l'alpil est intervenue au Collège sans frontières Maurice Scève à Lyon, réquisitionné par de jeunes migrants dépourvus d'hébergement. Une expérience particulière où médiation, réduction des risques et accès aux droits se sont intimement croisés.*

Photos : Philippe Merchez

## A l'origine, une réquisition citoyenne

A l'été 2018, le centre de mise à l'abri et d'évaluation (CMAE) de Forum Réfugiés implanté sur les pentes de la Croix Rousse, peine à répondre à la demande des mineurs non accompagnés arrivant de l'étranger. En cette période caniculaire, ils n'ont d'autre choix que d'occuper les jardins alentours. Soutenus par des associations<sup>1</sup>, des habitants du quartier et des collectifs citoyens, une « salle de répit », est mise à leur disposition par la mairie d'arrondissement jusqu'à la rentrée.

Fin septembre, en réponse à la pénurie d'hébergement, l'ancien collège Maurice Scève, situé sur le plateau de la Croix-Rousse à Lyon, fait l'objet d'une « réquisition citoyenne ». Il est occupé au départ par environ 70 personnes puis rapidement 120, en grande majorité des jeunes hommes migrants dont 60% environ se déclarent mineurs.

Dans ces bâtiments, les jeunes vivent dans des conditions très précaires mais bénéficient du soutien de nombreux acteurs : citoyens, associations, collectifs... Ce lieu devient pour eux, faute de mieux, un lieu de répit. Alors, par l'intermédiaire des jeunes dans un premier temps, puis des associations, des citoyens, voire de la police, des services sociaux ou des services administratifs, l'adresse circule, et faute de places adaptées et disponibles par ailleurs, le nombre d'occupants augmente et le squat se développe.

## Habiter un lieu inhabitable : organisation et solidarité s'appuient sur la symbolique du lieu

Rapidement, une organisation collective se met en place associant les occupants et les citoyens engagés – les « soutiens<sup>2</sup> » – qui les épaulent.

Une règle s'impose : les décisions doivent être prises par les occupants. Des « référents », jeunes occupants élus par les pairs, forment le squelette de cette organisation qui se revendique de l'autogestion. De l'entretien du lieu aux relations politiques, les jeunes s'investissent et s'organisent. Des « commissions » regroupant jeunes et soutiens se mettent en place autour des sujets primordiaux : l'alimentation, les travaux, les cours de français, l'accueil (de nouveaux arrivants, de soutiens, de donateurs...), l'accès aux droits, la communication, l'animation du site... Au sein de ces commissions, les occupants, les soutiens et les associations, débattent, se coordonnent sur les sujets du quotidien et de l'avenir. Ces débats sont rapportés lors de l'Assemblée Générale hebdomadaire du mercredi soir, ouverte à tout citoyen souhaitant s'investir d'une manière ou d'une autre, ou lors de l'AG des résidents le dimanche soir. Un règlement intérieur est adopté et retranscrit sur le mur d'un espace collectif<sup>3</sup>. Tout cela n'avance pas sans difficulté mais charpente l'organisation de la vie sur le site.

Cette solidarité à agir s'incarne concrètement. Un exemple : quatre jeunes occupants préparent chaque soir le repas pour l'ensemble des résidents. De leur côté, les soutiens se mobilisent pour trouver du matériel et aménager la cuisine, fournir les bouteilles de gaz, récupérer ou acheter par des cagnottes

<sup>1</sup> - Les jeunes sont notamment soutenus par le Collectif AMIE (Accompagnement Mineurs Isolés Etrangers) qui regroupent notamment la Coordination Urgence Migrants (CUM), RESF, la LDH, Médecins du Monde et la Cimade lesquels assurent une permanence hebdomadaire sur les pentes de la Croix Rousse (« La Marmite Colbert »)

<sup>2</sup> - Les citoyens, organisés ou non, qui accueillent et aident les jeunes se désignent comme « soutiens ».

<sup>3</sup> - Parmi les règles édictées, il est indiqué « qu'il est obligatoire pour les étrangers de se présenter aux référents », « qu'il est interdit de boire ou de fumer dans les lieux communs », « que les personnes qui ne dorment pas au centre d'accueil n'ont pas le droit de prendre des décisions pendant les réunions », que « l'organisation des soutiens doit agir dans le sens de l'autogestion »...



Les habitants, les commerçants du quartier ou du marché donnent de la nourriture. La solidarité se donne aussi à voir dans le refus catégorique et indépassable de séparer le sort des mineurs de celui des majeurs, alors que la Métropole, compétente juridiquement pour l'accueil des mineurs, était tentée de n'intervenir qu'en leur faveur.

Bien qu'il soit perçu par ses occupants comme un lieu de transition, le Collège n'en porte pas moins une symbolique forte pour ces derniers : une photo à l'entrée des lieux rappelle que l'Abbé Pierre est né à l'emplacement où fut érigé le collège. Les jeunes insistent pour que ce lieu ne soit pas appelé « squat », terme péjoratif à leurs yeux. Il deviendra le « Collège sans frontières Maurice Scève<sup>4</sup> ». Dans le même esprit, l'installation de sanitaires mobiles donnera lieu à d'âpres négociations : ils ne peuvent être installés à l'entrée du site (une cour décorée d'une très belle fresque), au motif qu'on ne place pas les toilettes à l'entrée d'une maison. Symbolique, le lieu l'est également pour de nombreux soutiens qui connaissent ce bâti parce qu'eux-mêmes ou leurs enfants y ont été scolarisés et que les jeunes occupants de ce collège devraient l'être.

## Pas d'intervention sans connaissance du site

En octobre 2018, la Métropole de Lyon, propriétaire des lieux et responsable légalement de l'accueil des mineurs isolés, sollicite l'Alpil pour conduire un diagnostic social et technique afin de qualifier l'occupation du site et les besoins qui en découlent.

Intervenir sur un site déjà occupé, c'est-à-dire concrètement au domicile des personnes, nécessite prises de contact, échanges et délimitation d'un terrain d'entente. Mandatés par la Métropole de Lyon qui a tenté d'obtenir leur expulsion en urgence, la légitimité de notre démarche est questionnée et les premiers échanges sont houleux.

L'enjeu du diagnostic est de récolter les témoignages individuels afin de faire ressortir les besoins collectifs. Une centaine de jeunes accepte de nous rencontrer et nous tirons de ces échanges de nombreux constats. Beaucoup d'entre eux sont perdus, ne se sentent pas en sécurité et ont faim. Ils ne comprennent pas les démarches qu'ils entreprennent à l'aveuglette ou qu'ils savent devoir entreprendre. Ils ont des problèmes de santé. Mais ils sont en demande de scolarisation, de formation et ont des projets d'avenir !

Il s'agit aussi de repérer les travaux prioritaires à engager pour mettre les lieux en sécurité et améliorer les conditions de vie des occupants, « dans un objectif humanitaire » précise la Métropole. En même temps que s'organise le diagnostic social, nous organisons la médiation pour permettre aux entreprises mandatées par la Métropole d'intervenir et nous négocions un fonds travaux pour soutenir la commission technique dans la mise en œuvre de travaux d'urgence.

Durant un mois, nous sommes les témoins de volontés de faire, d'initiatives individuelles et collectives, à la mesure de ce que chacun peut donner, pour apporter à ces jeunes vulnérables des conditions de vie dignes. Témoins, nous le sommes aussi de moments de tension qui éclatent dans les moments les plus précaires ou les plus difficiles touchant aux besoins fondamentaux.

Tous ces éléments permettent de construire une proposition d'intervention en partenariat avec le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri (que la Métropole souhaite associer) et les Compagnons Bâisseurs.

<sup>4</sup> <https://collegemauresceve.org/>



## Une intervention partenariale en soutien aux occupants

En janvier, la Métropole de Lyon et la Préfecture valident notre proposition d'intervention bâtie autour de quatre axes co-construits et validés par les jeunes et les soutiens:

- Accompagnement et médiation aux travaux
- Aide alimentaire
- Accès aux droits et soutien socio-juridique dans les démarches
- Accompagnement socio-éducatif des mineurs non accompagnés

Cette intervention qui vise à améliorer les conditions de vie des occupants et favoriser leur accès aux droits, s'appuie sur un modèle d'organisation citoyenne basé sur l'autogestion. Dès lors, nous nous positionnons clairement en renfort aux occupants et aux initiatives existantes.

Initialement validée pour une durée de trois mois, notre intervention sera prolongée à plusieurs reprises, toujours pour de courtes périodes. Ce manque de visibilité, dans un lieu où le nombre d'occupants augmente, où les tensions restent vives malgré une solidarité évidente, fragilise les équipes, met à mal la confiance et complexifie encore un travail déjà difficile.

Néanmoins, la complémentarité de nos associations et nos valeurs communes (contribuer à rendre plus dignes les conditions d'habitabilité, veiller à l'accès aux droits pour les occupants, notamment) permettent d'accomplir ensemble des actions concrètes : une permanence d'accès aux droits tenue par des juristes croisant les thématiques du droit au séjour, du droit à l'hébergement et de l'accès à la santé ; la mise en sécurité du site, la formation de jeunes à la sécurité incendie ainsi que la médiation avec les services techniques de la Métropole ; l'aménagement des chambres et des espaces communs, l'installation de chauffages, de sanitaires ; l'organisation de livraisons de la Banque Alimentaire et la création d'un lieu de stockage et d'une cuisine pour la préparation d'une centaine de repas quotidiens, l'accompagnement des jeunes dans leurs démarches d'accès aux droits.

Un animateur technique et plusieurs intervenants sociaux sont présents à temps complet sur le site. Des veilleurs de nuit patrouillent le soir. Et beaucoup d'autres choses qu'implique une présence quotidienne sur un site qui a fini par être occupé par 450 jeunes !

Une action à plusieurs sur un site aussi important est riche de projets et de résultats, mais elle demande des échanges constants et des ajustements perpétuels pour mener ensemble et avec les autres acteurs présents, une action cohérente.

## Un intense travail de médiation

L'intervention d'associations mandatées par la Métropole sur ce site occupé ne va pas de soi. Une partie des occupants et des soutiens ont un positionnement très critique vis-à-vis de politiques publiques qu'ils jugent défaillantes et sont suspicieux par rapport à une intervention extérieure décidée par le propriétaire des lieux engagé dans une procédure d'expulsion.

Il ne s'agit surtout pas d'imposer quoi que ce soit, mais comment co-construire une intervention en soutien à une organisation existante avec tout ce que cela sous-tend de contraintes et de souhaits de chacun ? Comment parvenir à rester dans son cadre tout en faisant en sorte que celui-ci puisse se juxtaposer voire se superposer avec celui des autres acteurs ? Comment articuler le soutien individuel aux personnes et le soutien au collectif ? Comment se détacher des enjeux politiques liés au site et conserver notre fil rouge qui est le soutien et l'accès aux droits des personnes vulnérables ? Comment appuyer l'organisation d'une vie communautaire qui n'est pas choisie mais subie (les occupants rappelant sans cesse que pour eux la vie en squat n'est pas un choix) ?

Toutes ces questions se posent au quotidien. Aucune n'a de réponse toute faite mais, ensemble, elles sont le reflet de la mise en œuvre sur le terrain de nos valeurs communes. En cela, elles constituent des garde-fous et posent aussi des exigences dans les interventions.

Ce travail très concret repose sur un travail constant de médiation et d'échanges informels entre les différents acteurs impliqués. Nous faisons le lien avec l'aide sociale à l'enfance (service de la Métropole responsable de la prise en charge des mineurs isolés), avec l'OFII pour les demandeurs d'asile, avec d'autres services de l'Etat ou des collectivités..., afin d'organiser la prise en charge des jeunes dans les dispositifs institutionnels adaptés. Nous travaillons à la coordination entre nos associations, les occupants, les soutiens, les institutions. Nous ajustons progressivement notre positionnement, comme notre décision après quelques mois, de réduire notre présence en AG – l'instance des décisions politiques – pour nous concentrer sur la participation et l'animation des commissions en lien direct avec notre intervention.

Toutefois, l'acceptation de notre intervention est surtout permise par une amélioration concrète et rapide des conditions de vie matérielles des jeunes, notamment sur les questions de sanitaires, de gestion des déchets, d'accès à la nourriture. Et elle repose sur un travail au quotidien avec les occupants et les soutiens impliqués dans la vie concrète du site. Le travail qu'ils accomplissent force l'admiration et légitime des prises de positions parfois jugées excessives lorsqu'elles sont vues de l'extérieur mais en prise avec la réalité.

## L'accès aux droits, pivot de notre intervention

Le cœur de l'intervention de l'Alpil est l'accès aux droits liés au logement et à l'hébergement. C'est autour de ce noyau que sont construites nos actions. Il devait en être de même pour notre action au Collège. Elle s'est organisée en complémentarité du soutien en droit aux mineurs mis en place par le collectif AMIE et en lien avec le CDAD du Rhône et le Barreau de Lyon qui, entre janvier et mars, met en place une permanence hebdomadaire et des temps d'information collectifs.

Nous avons croisé notre savoir-faire avec celui du Foyer – plus compétent en droit des étrangers – pour organiser une permanence hebdomadaire organisée à proximité, mais en dehors du site, associant les juristes des deux structures. Cette permanence a permis l'accueil, l'information et l'accompagnement dans les démarches juridiques de 200 jeunes. D'une information ponctuelle à de l'accompagnement physique, notre action s'est adaptée aux besoins, aux demandes, au fil des permanences. Ainsi, si notre action se voulait principalement basée autour du droit à l'hébergement et du droit d'asile, nous avons dû l'étendre aux questions de droit au séjour au sens large et d'accès à la santé.

Cette permanence est rapidement devenue un lieu repère pour les jeunes, un rendez-vous hebdomadaire, au sein duquel les actions menées étaient complémentaires de celles menées par les autres associations et les soutiens. Les échanges avec les soutiens se sont simplifiés, renforcés, au fil du temps.

Ce partenariat a irrigué plus largement l'action de nos associations. Pour l'Alpil, l'équipe dans son ensemble est montée en compétence sur la thématique du droit des étrangers et plus particulièrement du droit d'asile, droit qui croise sans cesse le droit à l'hébergement pour les publics que nous rencontrons.



## Une approche nouvelle

L'Alpil intervient auprès des publics en habitat précaire depuis plus de 25 ans. Nous avons l'habitude d'aller en squat, de travailler en coordination avec des bénévoles, des collectifs, des militants. Nous sommes rompus à l'accompagnement sociojuridique, aux diagnostics techniques, à l'accompagnement aux travaux, à la médiation...

Malgré tout, entreprendre une action de cette envergure dans un squat, lier l'accès aux droits à une intervention technique et à la réponse à des besoins primaires, travailler en partenariat avec deux autres associations, intervenir sur un site déjà « géré » par des collectifs citoyens qui ne sont pas ceux que nous connaissons et qui ne nous ont pas non plus « choisi », par des occupants qui ne sont pas notre public habituel (mineurs, demandeurs d'asile, isolés), est, reconnaissons-le, une véritable gageure.

Dès l'origine, notre action s'est inscrite dans une approche de réduction des risques : faire des travaux dans un squat, c'est agir concrètement et immédiatement sur les conditions de vie des habitants. Toutefois, il a aussi fallu dépasser cette immédiateté. Il nous a paru indispensable d'intégrer dans notre intervention une action visant l'accès aux droits des jeunes pour une prise en charge dans les dispositifs adaptés. C'est aussi ce qui a constitué le fil rouge de nos actions sur le site.

Les actions de l'Alpil sont pratiquement toujours construites en lien avec d'autres professionnels, structures, collectifs ou citoyens mais sur le collège Maurice Scève, les niveaux de partenariat se sont déclinés sur une très large gamme appelant des ajustements permanents avec, en parallèle, l'impératif d'être en capacité de déclinier sa place et son identité professionnelle, pour réussir à faire ensemble.

Notre action a pris fin en novembre 2019, alors que la Métropole et l'Etat souhaitaient modifier la nature de nos interventions, retirer le volet accès aux droits et diminuer fortement les financements. Une médiation s'engage alors entre pouvoirs publics, occupants et soutiens, à laquelle nous ne participons pas. La Métropole poursuit son soutien a minima, et la préfecture lance en Mars 2020, une opération de diagnostics individuels pour des orientations vers les dispositifs en fonction des situations administratives.

## Conclusion : une intervention riche d'enseignements

L'intervention au Collège sans frontières Maurice Scève a suscité de nombreuses questions et de nombreux débats. Le contexte politique était complexe, les relations entre soutiens, occupants et pouvoirs publics ont été parfois houleuses. Une procédure d'expulsion a été engagée rapidement après l'occupation du site ; elle a été reprise au printemps 2019 et elle est toujours en cours (un délai d'un an a été accordé en septembre 2019 par le juge d'instance). Les actions menées ont été nombreuses, denses, les limites étaient difficiles à poser entre les différents acteurs mais l'énergie, les échanges et les idées ont été très enrichissantes. Nous nous sommes nourris de cette expérience mais en sommes ressortis marqués par l'intensité du travail conduit mais aussi par le manque de perspectives pour les personnes.

Nous n'avons pas de réponse ferme et définitive à l'ensemble de nos questionnements. Néanmoins, nous pouvons tirer un certain nombre d'enseignements d'un travail conçu au départ comme une recherche-action :

- La collaboration entre nos associations professionnelles et des mobilisations citoyennes organisées en réaction à des situations indignes, est possible et elle est nécessaire.
- Cette collaboration permet une médiation entre des institutions avec lesquelles nous avons l'habitude de dialoguer (Métropole, Services de l'Etat, CDAD du Rhône, Barreau de Lyon...) et ces mêmes collectifs à la condition de respecter les engagements et stratégies de chacun et de reconnaître que l'expérimentation implique un risque partagé.
- La complémentarité de nos trois associations nous a permis de couvrir un large spectre et nous avons travaillé avec de nombreux acteurs, grands ou petits : il est essentiel de renouer, entretenir et diversifier ces partenariats.
- Dans un contexte où le nombre de ménages à la rue explose et où le squat demeure une alternative à la rue faute de places d'hébergement adaptées et disponibles, il est indispensable de réinventer nos cadres d'intervention. Les projets et les lieux d'habitat intercalaire prennent leur essor. Nous espérons que nous saurons tirer parti de cette expérience pour développer avec d'autres, de nouveaux lieux plus adaptés, plus sereins et humains.





# Les Actions de l'Alpil

## Fiches Thématiques

<b>La Maison de l'Habitat</b> .....	<b>14</b>
<b>Les ateliers collectifs de la MDH</b> .....	<b>16</b>
<b>L'accompagnement des ménages en logement temporaire</b> .....	<b>17</b>
<b>Dispositif APPEL de prévention des expulsions locatives</b> .....	<b>18</b>
<b>Réseaux et travail partenarial autour du dispositif APPEL</b> .....	<b>19</b>
<b>Actions auprès des publics en marge des dispositifs</b> .....	<b>21</b>
<b>Intervention auprès de publics sans abri à Villeurbanne</b> .....	<b>22</b>
<b>Prise en charge des situations d'incurie et d'accumulation compulsive dans l'habitat</b> .....	<b>23</b>
<b>Dispositif métropolitain de lutte contre l'habitat indigne et indécent</b> .....	<b>24</b>
<b>Programmes d'intérêt général habitat Indigne et habitat dégradé à Lyon</b> .....	<b>26</b>
<b>Plan de sauvegarde Copropriété Saint-André à Villeurbanne</b> .....	<b>27</b>
<b>Intervention sur le site occupé du collège Maurice Scève Lyon 4ème</b> .....	<b>29</b>
<b>Les projets Logement d'abord</b> .....	<b>30</b>
<b>Fonction accès aux droits - Renforcement des moyens en droit</b> .....	<b>31</b>
<b>Fonction lieu ressource, lieu d'échange et de formation à destination des acteurs</b> .....	<b>32</b>
<b>Travail au sein des réseaux- Contribution aux instances</b> .....	<b>33</b>
<b>L'Alpil en pratique - Services et Modalités d'accueil</b> .....	<b>35</b>

# La Maison de l'Habitat

Accueil des personnes en difficultés de logement ou d'hébergement

Lieu ressource pour les intervenants sociaux



## Financement

Métropole de Lyon, Ville de Lyon, CAF du Rhône, Fondation Abbé Pierre

## Partenariat

Acteurs de l'action sociale, de l'habitat et du logement ou de l'hébergement, du droit et de la justice, acteurs associatifs, élus et services

Contact  
alpil@habiter.org

## L'action en chiffres

**3 000** ménages reçus : plus de **7 900** personnes concernées

**2073** nouveaux contacts

**32%** des ménages ont eu une réponse au problème exposé avec **11,4%** de relogements ou maintiens

**56%** de ménages avec enfants et 37% d'isolés

**44%** de locataires dont plus de la moitié dans le parc social mais aussi **41%** de ménages sans abri

**55,5%** de revenus de transfert mais aussi **37%** de revenus d'activité

**77%** de problématiques relevant de l'accès au logement

**21%** relèvent réglementairement d'un accès à l'hébergement

## Les principes et actions conduites

Lieu d'accueil ouvert à tous publics, la Maison de l'habitat propose information, orientation et soutien dans l'accès aux droits, sur les questions liées au logement, à l'hébergement et à l'ensemble des rapports locatifs.

Vigilance sur les situations les plus fragiles et veille sur les risques de pratiques discriminantes

Saisine des dispositifs de droit commun et portage des situations dans le cadre des dispositifs partenariaux

Lieu ressource pour les acteurs du logement et de l'action sociale

Fonction observatoire et expertise sur les problématiques de mal logement venant en appui aux collectivités dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques du logement ou de l'hébergement

## Le travail d'accompagnement

**828** ménages ont bénéficié d'un suivi régulier dans le cadre ou non d'un accompagnement contractualisé

**500** ménages en file active, labellisés ACIA, ACIA MVS, ILHA ou SYPLO

**65** mesures ASLL conduites dont 53 initiées en 2019

**21** mesures FNAVDL dont 10 initiées en 2019

**65** accompagnements en IML avec 16 sorties dans l'année

## Un travail en réseau qui s'appuie sur les dispositifs opérationnels et sur le droit

Participation aux groupes de travail des ILHA sur les arrondissements de Lyon et participation aux travaux en vue de l'évolution du règlement intérieur

Soutien dans l'accès aux droits et accompagnement aux recours amiables ou contentieux, en lien avec les acteurs du droit

## Perspectives et enjeux

Conserver la posture particulière d'un accueil déconnecté d'un enjeu d'attribution d'une offre pour rester ouvert à toutes problématiques

Positionnement comme lieu d'accueil de niveau 3 dans le cadre du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur de logement social

Poursuivre le travail dans le cadre du PPGID, avec l'ensemble des niveaux d'accueil aux notions d'orientation, de mobilisation conjointe et de partenariat

# ACCOMPAGNEMENT



... TOUJOURS INSCRIT DANS  
LA DURÉE !

# Les Ateliers collectifs de la Maison de l'Habitat

Atelier Connaissance du parc social  
Atelier DALO



**Financement**  
Action de la Maison de l'Habitat

**Partenariat**  
Acteurs de l'action sociale, de l'habitat et du logement ou de l'hébergement, du droit et de la justice, acteurs associatifs, services de l'Etat et des collectivités

Contact  
alpil@habiter.org

## L'atelier DALO

**45 ateliers DALO en 2019**

**162 participants mais**

**521 recours DALO accompagnés par l'Alpil, examinés par la COMED en 2019**  
(263 recours logement / 258 recours hébergement)

**65% des recours ont abouti à une décision favorable**

## Principes et enjeux

Un atelier outil méthodologique à l'attention des requérants potentiels. Il est organisé en un premier temps d'information collective et un second temps d'aide individuelle à la constitution du recours pour les personnes qui souhaitent engager la démarche.

Avec le soutien de la Fondation Abbé Pierre l'atelier d'information DALO fonctionne depuis 2008, dans un objectif de lutte contre le non recours, d'informer, d'aider au choix d'une stratégie et de soutenir concrètement les personnes dans l'accès à leur droit

Un atelier DALO qui est aussi lieu ressource pour les partenaires qui orientent les personnes ou les accompagnent.

Après le recours, le travail se poursuit assez systématiquement, en écho aux demandes du secrétariat de la COMED pour éclairer et actualiser la situation, ou à la demande des requérants jusqu'au relogement effectif.

## L'atelier Connaissance du parc social

**66 ménages en début de démarches de demande de logement reçus en 2019**

## Principes et enjeux

Un atelier outil méthodologique à l'attention des requérants potentiels. Il est organisé en un premier temps d'information collective et un second temps d'aide individuelle à la constitution du recours pour les personnes qui souhaitent engager la démarche.

Avec le soutien de la Fondation Abbé Pierre l'atelier d'information DALO fonctionne depuis 2008, dans un objectif de lutte contre le non recours, d'informer, d'aider au choix d'une stratégie et de soutenir concrètement les personnes dans l'accès à leur droit

Un atelier DALO qui est aussi lieu ressource pour les partenaires qui orientent les personnes ou les accompagnent.

Après le recours, le travail se poursuit assez systématiquement, en écho aux demandes du secrétariat de la COMED pour éclairer et actualiser la situation, ou à la demande des requérants jusqu'au relogement effectif

Un **atelier mensuel/trimestriel** consacré aux **ménages sortant de logement temporaire** et labellisés dans le cadre de l'accord collectif MVS

**27 invités à l'atelier spécifique «location choisie»** qui vient en appui à nos accompagnements pour la sortie des logements temporaires

Des outils construits avec le soutien de la Fondation de France pour rendre l'information plus lisible et interactive.

## Un atelier hors les murs en partenariat avec le CCAS de Rillieux

3 sessions co-animées avec la référente logement du CCAS, à destination des habitants de la commune.

Présentation du contexte et des modalités d'accès au logement social, des dispositifs de priorisation et des démarches à réaliser en fonction de chaque situation.

# L'accompagnement des ménages en logement temporaire



**Financement**  
Etat DDCS, Métropole de Lyon,  
Fondation de France

**Partenariat**  
Acteurs de l'action sociale, de l'habitat  
et du logement ou de l'hébergement,  
du droit et de la justice, associations

Contact  
alpil@habiter.org

## L'action en chiffres

**266 ménages accompagnés en logement temporaires gérés par E2T ou France Horizon (2)**

**5 ménages accompagnés dans le cadre du logement d'abord sur des parcs mis à disposition par des collectivités et gérés par l'Alpil**

**44** entrées sur le parc ou mutation (13)

**46** sorties dont **38** relogements dans le parc social

**65** accompagnements en IML

**110** accompagnements en ALT

**33** baux glissants accompagnés dont 7 dans le cadre du FNAVDL

**61** accompagnements dans d'autres dispositifs : sous location en diffus, résidence sociale ou maison relai

## Les principes et actions conduites

Un soutien à l'installation dans le logement et sur le quartier, l'accès aux droits, la prise en charge des problématiques susceptibles de faire obstacle au relogement, la coordination avec l'association bailleur pendant la période de logement temporaire.

L'inscription dans les dispositifs et l'accompagnement vers le relogement définitif

Un travail renforcé auprès des ménages installés depuis plus de 2 ans sur les parcs temporaires, notamment en ALT, avec le soutien financier de la DDCS

## Poursuite de l'expérimentation de la location choisie

S'appuie sur les offres de logement mises à disposition par les bailleurs dans le cadre de l'Accord Collectif animé par la MVS (environ 250 offres dans l'année)

Un outil de diffusion des offres mises à disposition, financé par la Fondation de France : Projet récompensé Lauriers 2019 par la Fondation de France

Un atelier collectif, en phase de sortie du dispositif temporaire, pour préparer les ménages à choisir et se positionner sur une offre correspondant à leurs souhaits et besoins,

Une posture de conseil, de soutien à la décision et un accompagnement au moment de l'accès.

## Un travail en réseau qui s'appuie sur les dispositifs opérationnels et sur le droit

Accord Collectif Intercommunal des Attributions au sein de la MVS : portage de 81 situations dont 35 relogements

Commission Insertion de la Maison de la Veille sociale en alternance avec le CLLAJ et E2T, au moment de l'accès

La Commission baux glissants bloqués

Saisine de l'ensemble des dispositifs de soutien à l'accès au, logement : FSL accès,...

## Perspectives et enjeux

Poursuivre la dynamique de travail dans le cadre de la location choisie en préparation d'une mise en œuvre généralisée pour l'accès au logement social

Poursuivre un travail partenarial pour la prise en compte des particularités de chacune des situations, dans la dynamique lancée par le logement d'abord

# Dispositif APPEL de prévention des expulsions locatives



**Financement**  
Etat (DRDJSCS)  
et Métropole de Lyon :  
animation, coordination, mise à  
disposition de travailleurs sociaux  
CDAD du Rhône : rémunération des  
avocats  
CAF du Rhône : mise à disposition des  
travailleurs sociaux et accès par une  
ligne directe au service prestations

**Partenariat**  
Barreau de Lyon, Barreau de  
Villefranche sur Saône, CAF du  
Rhône, Métropole de Lyon,  
AVDL, CLLAJ Lyon

## Contact

[dalila.boukacem@habiter.org](mailto:dalila.boukacem@habiter.org) / [marie.vedie@habiter.org](mailto:marie.vedie@habiter.org)  
[annececile.pollet@habiter.org](mailto:annececile.pollet@habiter.org)

## L'action en chiffres

**545 consultations**, au cours de **94 permanences**, dispensées dans les **3 tribunaux du département** (TGI de Lyon, TI de Villeurbanne, TGI de Villefranche sur Saône)

**91,3%** de locataires dont **45%** dans le parc privé et **55%** dans le parc public

**82%** de situations d'impayés de loyer

**59%** sont des familles dont **28%** de familles monoparentales ; **33%** sont des personnes seules

**35%** de salariés (données stable) et **25,5%** de ressources principales constituées du RSA, des prestations familiales ou de l'AAH

**57%** des ménages consultent en amont de l'assignation

## Principes d'actions et de fonctionnement

**Renforcer les passerelles entre les acteurs de la justice et de l'intervention sociale dans un objectif de prévention**

La Permanence APPEL est un outil de mobilisation dans une **approche décloisonnée et globale** associant les magistrats, les associations d'insertion par le logement et les services sociaux.

Un accueil **hebdomadaire** à Lyon et Villeurbanne, **mensuel** à Villefranche sur Saône, de toute personne menacée d'expulsion locative ou craignant de l'être du fait d'un impayé, d'un congé, d'un conflit avec son bailleur.

**Un accueil sans rendez-vous et gratuit**, qui repose sur une approche croisant regard en droit, action sociale et technicité logement, assuré conjointement par un avocat, un travailleur social de la CAF du Rhône et de la Métropole de Lyon, un conseiller logement de l'Alpil, du CLLAJ Lyon ou de l'AVDL.

## Rencontres informatives sur la permanence APPEL et la prévention des expulsions locatives

Mai 2019 : Intervention lors d'un temps d'échanges organisé par l'**INTERCCAS de l'Ouest Lyonnais** autour des pratiques professionnelles en matière de prévention des expulsions locatives

Juin 2019 : Intervention auprès des **conseillers sociaux de Grand Lyon Habitat**

Septembre 2019 : Intervention lors d'une demi-journée sur « Les aspects opérationnelles de la prévention des expulsions locatives » organisée par le **Département à destination des travailleurs sociaux des Maisons du Rhône, CCAS et opérateurs ASLL**

Octobre 2019 : Intervention auprès des travailleurs sociaux des **MDM et CCAS de Vénissieux**

## Evolutions en 2018 et perspectives

Préparer et organiser un temps de formation avec les avocats et la Banque de France autour des dispositions de la loi Elan notamment en matière d'articulation entre les procédures de surendettement et d'expulsion.

Promotion et diffusion de l'étude de cohorte APPEL

# Réseaux et travail partenarial autour du dispositif APPEL



**Financement**  
Etat (DRDJSCS)  
et Métropole de Lyon :  
animation, coordination, mise à  
disposition de travailleurs sociaux  
CDAD du Rhône : rémunération des  
avocats  
CAF du Rhône : mise à disposition des  
travailleurs sociaux et accès par une  
ligne directe au service prestations

**Partenariat**  
Barreau de Lyon, Barreau de  
Villefranche sur Saône, CAF du  
Rhône, Métropole de Lyon,  
AVDL, CLLAJ Lyon

## Contact

[dalila.boukacem@habiter.org](mailto:dalila.boukacem@habiter.org) / [marie.vedie@habiter.org](mailto:marie.vedie@habiter.org)  
[annececile.pollet@habiter.org](mailto:annececile.pollet@habiter.org)

## Les diagnostics sociaux ASLL 'prévention des expulsions' dans le cadre de la CCAPEX

Dans une démarche d'«aller-vers», le diagnostic social s'adresse aux ménages en procédure d'expulsion et se trouvant sans lien ou en rupture de lien avec les services sociaux de droit commun ou de proximité (MDM, CCAS, CAF notamment)

En 2019, participation aux **3 sous-commissions CCAPEX de Lyon 7/8**

Par ces 3 sous-commissions, **l'Alpil a été saisie pour la réalisation de 15 diagnostics sociaux.**

**+ 1 diagnostic** réalisé sur Vénissieux à la demande du CCAS

## Charte départementale de prévention des expulsions pour impayés localifs

Au titre du Collectif Logement Rhône, l'Alpil a participé aux 3 instances techniques de la CCAPEX : travail de re-écriture de la Charte et de ses annexes incluant les engagements des associations du CLR.

## Groupe de travail 'Accès aux droits' du Comité de suivi DALO

L'Alpil participe à ce groupe de travail réunissant acteurs de terrain et personnes siégeant au Comité de suivi.

L'année 2019 a notamment été consacrée à un suivi-évaluation des signalements à la cellule de veille expulsions depuis 2017 en vue d'un bilan assorti de préconisations.

## Participation aux travaux du CDAD

**Newsletter du CDAD du 3 février 2019** : contribution par un article présentant les activités de l'Alpil et ses modalités d'intervention.

<https://cdaddurhone.blogspot.com/2019/01/focus-sur-une-association-daide-laces.html>

7 mars 2019 : A la demande du **Ministère de la justice, dans le cadre du grand débat national**, l'Alpil a contribué au débat organisé par le CDAD sur la thématique « L'organisation de l'Etat et ses services publics » en particulier, l'accès aux droits des publics précaires et des jeunes.

24 mai 2019 : Participation à la **2ème journée nationale de l'accès au droit** organisée par le Ministère de la justice. Le CDAD du Rhône, en partenariat avec la Ville de Lyon, a souhaité fédérer tous les acteurs de l'accès au droit avec la mise en place d'un « Village de l'accès au droit » Place Antonin Poncet dans le 2ème arrdt de Lyon.

## Etude de cohorte APPEL

Après une première présentation aux partenaires et leurs retours, l'étude de cohorte APPEL a été finalisée en 2019.

Elle met en avant, la manière dont les personnes ont connaissance et perçoivent la permanence APPEL, comment ces dernières donnent suite aux préconisations et orientations proposées, dans quelles temporalités.

Une partie plus qualitative autour du parcours et du vécu des personnes, met en évidence leur difficulté à objectiver la procédure d'expulsion, les différentes démarches afférentes à engager. Ces parcours donnent ainsi à voir toute leur complexité et comment, en creux, un soutien des professionnels dans une démarche décloisonnée et articulée est le plus souvent nécessaire.

# BIDONVILLES



PETIT LEXIQUE :

MISÈRE = TAS D'IMMONDICES

CHECHER = FAIRE LA MANCHE

# Actions auprès des publics en marge des dispositifs

Veille et intervention sur les publics en habitat précaire, squats, bidonvilles et en situation de sans-abrisme dans la Métropole de Lyon



## Financement

Fondation Abbé Pierre, Etat, Ville de Villeurbanne, Métropole de Lyon

## Partenariat

MVS, CCAS Lyon, CCAS Villeurbanne, avocats, collectifs de soutien aux personnes sans-abris, DRDJSCS, associations d'accès aux droits fondamentaux et à l'emploi, DIHAL

## Contact

marion.pecout@habiter.org / sarah.folleas@habiter.org  
florie.gaillard@habiter.org / vincent.houeix@habiter.org

## L'action en chiffres

**45 permanences, 60 adresses visitées**

**135 nouveaux contacts, 247 ménages reçus**

**82 accès à une solution de logement ou d'hébergement soit 33% des situations**

## Les principales actions conduites en 2019

Permanences dédiées et visites systématiques des sites d'habitat précaire pour accompagner ces publics vers les dispositifs de droit commun

Coordination d'un réseau habitat précaire qui a permis de construire et porter un projet dans le cadre du Plan pauvreté de manière à accompagner la mise en place d'une maraude mixte Métropole

Diagnostics sociaux individualisés réalisés sur le site de « L'Amphi Z » pour la préfecture du Rhône

Participation au travail partenarial de préparation, réalisation et exploitation de la première enquête de rue coordonnée par la MRIE en mars 2019

Action de médiation et d'information auprès des initiatives citoyennes liées au sans-abrisme (collectifs)

## Le travail conduit auprès des personnes

Une information généraliste sur les circuits d'accès au logement et à l'hébergement

**51** diagnostics MVS ont été réalisés lors de la permanence et **1/3** des ménages reçus ont fait l'objet d'une alerte pour l'entrée dans le plan froid.

**46%** des ménages ont été accompagnés dans des démarches juridiques

Médiation et liens avec les partenaires sur les problématiques connexes au logement (employeur, CAF, etc...)

## La mobilisation du partenariat

Comité de suivi bidonvilles DIHAL, et membre de Romeurope

Dans le cadre de la coordination du Réseau Habitat précaire : Médecin du monde, CLASSES, CCAS Lyon, CCAS Villeurbanne, Samu social Croix Rouge

Métropole et sa maraude mixte dans le cadre du plan pauvreté

Groupe de travail scolarisation ville de Lyon

## Perspectives et enjeux

Les publics européens : entre dispositifs spécifiques et parcours d'insertion de droit commun

La délicate mobilisation du droit pour les personnes sans droit au séjour et/ou européens avec problématiques diverses

L'élargissement et la montée en charge du réseau habitat précaire

Mobilisation des acteurs publics autour des enjeux de connaissance

# Intervention auprès de publics sans abri à Villeurbanne

Veille sociale concernant les familles sans-abri à Villeurbanne



**Financement**  
Ville de Villeurbanne,  
Association Solidarité Espérance

**Partenariat**  
CCAS Villeurbanne, Jamais sans toit,  
Comité Feyssine, Paroisse Sainte  
Famille, Bains Douches FNDSA,  
CLASSES, Médecins du Monde

**Contact**  
florie.gaillard@habiter.org / sandrine.hamon@habiter.org

## Le dispositif de veille sociale à Villeurbanne

L'ALPIL mène une action de veille continue sur les lieux du mal-logement à l'échelle de la commune de Villeurbanne afin de disposer d'une connaissance fine et actualisée des situations individuelles des ménages en errance. Elle actualise un tableau de bord des familles à la rue alimentée par les signalements qui lui parviennent via le CCAS, par des sollicitations de citoyens et par les services publics du territoire villeurbannais. Les actions conduites sont :

- > Veille sociale / repérage sur les situations des ménages / orientation sur les dispositifs de droit commun ou la permanence d'accès aux droits de l'ALPIL
- > Aller vers / visites de sites
- > Diagnostics de site d'habitat précaire en appui à la réflexion institutionnelle
- > Implication dans le projet Une Ecole un Toit Des Droits (ETDD)

## Les principales actions conduites en 2019

**106 familles repérées, soit 445 personnes dont 235 enfants mineurs en situations de sans abrisme**

**44 familles** ont accédé à une solution de logement ou d'hébergement

**30 sites** d'habitat précaire visités, et **6 diagnostics** renforcés de site.

Une Ecole un Toit Des Droits : **15 diagnostics** de situations

## Le travail d'accompagnement des familles hébergées par l'association Solidarité Espérance

Convention annuelle de partenariat avec l'association Solidarité Espérance

Accompagnement social global de **2 familles** dans les démarches d'accès aux droits en vue de l'accès à un logement ou un hébergement à l'issue de l'occupation

Soutien aux démarches administratives, d'apprentissage linguistique, d'accès aux soins et à la santé, à l'emploi et la scolarisation

## La mobilisation du partenariat

CCAS de Villeurbanne, Maisons de la Métropole

Collectifs habitants et scolaires : Jamais sans toit, réseaux associatifs, etc.

Associations, Bains Douche gérés par FNDSA, Paroisse de la Sainte Famille

## Perspectives et enjeux

Renforcement des missions d'observation et de veille sociale en lien avec la montée en puissance de l'équipe dédiée du CCAS

Renforcement du travail de coordination entre les acteurs institutionnels, associatifs, collectifs dans le cadre, notamment du Plan Pauvreté et la coordination du réseau Habitat Précaire

Renforcement du volet technique des diagnostics de site

Intégration progressive du travail partenarial avec la Paroisse de la Sainte Famille dans le projet logement d'abord

# Prise en charge des situations d'incurie et d'accumulation compulsive dans l'habitat



## Financement

Agence Régionale de Santé AURA, Métropole de Lyon. Conseil Départemental du Rhône. Fondation. Abbé Pierre délégation générale.

## Partenariat

ARS, MDMS, MDR, services municipaux, élus, organismes tutélaire, bailleurs, services hospitaliers, soignants libéraux, familles, entreprises spécialisées

## Contact

[incurie@habiter.org](mailto:incurie@habiter.org)

## Equipe mobile pluridisciplinaire

Stéphanie Marguin, travailleuse sociale / Sandrine Hamon, travailleuse sociale / Sylvie M'harrak, travailleuse sociale et coordinatrice / Gaëlle Altneder, psychologue clinicienne

## L'action en chiffres

**124** situations prises en charge depuis 2012

En 2019, **30** situations accompagnées par l'équipe et **27** situations dans le cadre d'un appui méthodologique aux professionnels du secteur médico-social

## Les objectifs généraux

Prendre en charge les situations présentant un problème sanitaire aggravé du fait d'un encombrement excessif de déchets ou d'objets et une extrême saleté du lieu d'habitation

Favoriser le maintien à domicile durable dans des conditions sanitaires acceptables, ou aider au relogement adapté si nécessaire

Remettre en état le logement (aide au tri et au nettoyage) avec la participation des occupants

Mobiliser et coordonner le partenariat de droit commun dans le but de :

Mettre en place les dispositifs d'accompagnement appropriés sur le long terme (soin, aides à la personne et à domicile, soutien budgétaire, mesure de protection...)

## Contours de la mission

Locataires du parc privé et du parc social, et propriétaires occupants

2/3 des interventions sur le territoire de la Métropole de Lyon (hors communes disposant d'un service d'hygiène) et 1/3 sur le territoire du Département du Rhône

## Le travail conduit auprès des personnes

**17** maintiens effectifs du ménage dans son logement avec passage de relai

**14** expulsions évitées dans le parc social

**20** opérations de tri ou de nettoyage réalisées par l'équipe en lien avec l'occupant

**11** opérations réalisées par une entreprise et coordonnées par l'équipe avec le concours de la Fondation Abbé-Pierre

## La mobilisation du partenariat

Réunion de synthèse systématique avec l'ensemble des acteurs au démarrage de chaque intervention

Formation des acteurs, participation aux instances nationales, présentation de la démarche aux équipes de professionnels

## Perspectives et enjeux

Consolider le partenariat mis en place en 2018 avec les co-financeurs. Un nouveau marché sera engagé par la Métropole de Lyon

Développer de nouveaux partenariats opérationnels

Renforcer la fonction de formation des acteurs

Renforcer le partenariat favorisant la prise en charge psychologique des ménages les plus fragiles.

# Dispositif métropolitain de lutte contre l'habitat indigne et indécent



## Financement

Marché à bons de commande sous pilotage de la Métropole de Lyon et co-animé par la DDT du Rhône. Marché d'un an renouvelable 4 fois

## Partenariat

Les communes de la Métropole, La CAF du Rhône, la DDT, l'ARS, la Métropole

*Dispositif animé en association avec le bureau d'études Urbanis*

Contact [moussii@habiter.org](mailto:moussii@habiter.org)  
[fanny.delas@habiter.org](mailto:fanny.delas@habiter.org) / [ludovic.desolere@habiter.org](mailto:ludovic.desolere@habiter.org)  
[barbara.joly@habiter.org](mailto:barbara.joly@habiter.org) / [andrea.dossantos@habiter.org](mailto:andrea.dossantos@habiter.org)

## L'action en chiffres

Des situations réparties sur **35 communes de la Métropole**

**148 logements diffus suivis en 2019** dont **76 nouveaux dossiers** signalés par les partenaires institutionnels

**24 adresses immeubles** ont été suivies (9 en liste active) représentant environ **175 logements**

**47 logements** en diffus, et **13 adresses immeubles**, sont concernés par des **procédures administratives coercitives** (périmètre, insalubrité, plomb)

**169 ménages accompagnés dans le respect de leurs droits et dans leurs projets logement** : 39 ménages relogés - 6 ménages maintenus dans un logement réhabilité - 27 ménages hébergés temporairement (dont 23 suite à arrêté d'évacuation)

**20 logements remis aux normes**. **2 logements réhabilités et conventionnés très social**

## Contours de la mission

Interventions sur des logements diffus privés confrontés à des problématiques d'indignité ou de non décence,

Accompagnement d'immeubles (hors secteur Lyon et Villeurbanne).

## Les objectifs généraux

Assister les institutions partenaires dans leurs compétences propres en matière de lutte contre l'habitat indigne ou non décent

Accompagner les ménages occupants dans l'accès à des conditions de logement digne et décent et dans le respect de leurs droits

Appuyer les propriétaires dans la mise aux normes du logement et inciter à un projet de réhabilitation, intégrant la question de la performance énergétique et le maintien de la vocation sociale du bien

Participer à la recomposition ou la création d'offre répondant à des besoins spécifiques

## L'accompagnement des personnes

Information en droit

Actions de médiation et d'interface

Accompagnement des actions en droit (démarches amiables, contentieux civil ou pénal) : droits liés au bail, droits liés à une procédure administrative, droit à un logement décent et respect des droits face à un propriétaire « marchand de sommeil »

Accompagnement dans les démarches permettant l'accès à des conditions de logement dignes via un appui au relogement ou au maintien après remise aux normes.

## La mobilisation du partenariat

Interventions conduites au sein d'un large partenariat : partenaires œuvrant dans le champ de la lutte contre l'habitat indigne, partenaires sociaux, partenaires de l'offre de logement ou d'hébergement, partenaires techniques, partenaires du droit ...

Sensibilisation, formation des acteurs autour des questions d'habitat indigne ou non décent

Animation du partenariat et assistance à la maîtrise d'ouvrage autour des problématiques, enjeux et nouveaux leviers d'action en matière de lutte contre l'habitat indigne ou non décent

## Perspectives et enjeux

Renforcement des actions et des partenariats autour de la lutte contre l'habitat indigne et contre les marchands de sommeil

Expérimentation avec la CAF d'action de détection de situation de non-décence

# LA FONCTION SOCIALE DU MARCHAND DE SOMMEIL !



- MARCHAND DE SOMMEIL ? PEUT-ÊTRE  
MAIS GRACE À MOI ILS DORMENT PAS À L'ARVÉ !

# Programme d'intérêt général Habitat indigne et dégradé à Lyon



**Financement**  
Marché à bons de commande  
sous pilotage de la Métropole de  
Lyon

**Partenariat**  
Métropole, Ville de Lyon, ARS, DDT

*Dispositif animé en association avec  
le bureau d'études Urbanis*

## Contact

fanny.delas@habiter.org / juliette.lahemade@habiter.org  
barbara.joly@habiter.org

## L'action en chiffres

**25** immeubles suivis en liste active dont **13** immeubles (Lyon 3<sup>ème</sup> et Lyon 7<sup>ème</sup>) concernés par une DUP ORI (Opération de Restauration Immobilière) et **2** immeubles concernés par une DUP Expropriation

**30** immeubles en veille active

**85** ménages audités et informés et **75** ménages accompagnés

## Les objectifs généraux

Inciter à la réhabilitation d'immeubles indignes ou dégradés dans le but d'éradiquer l'habitat indigne

Accompagner les ménages occupants (propriétaires occupants ou locataires) en lien avec la stratégie conduite à l'échelle de l'adresse et dans le respect de leurs droits

Restaurer les structures de gestion des immeubles

Assurer une veille sur les adresses où des fragilités pourraient survenir

**L'équipe Alpil intervient sur le volet social et participe en lien avec Urbanis à la définition de stratégies d'actions coordonnées à l'échelle de l'immeuble.**

> La stratégie d'intervention se définit au cas par cas et propose une action simultanée sur le plan technique, financier, juridique, immobilier et social

## Le travail conduit auprès des personnes

Suivre l'évolution de l'occupation sociale des immeubles et repérer les situations de mal logement

Assurer une fonction de médiation et d'interface

Permettre l'accès des ménages à des conditions de vie digne

Favoriser le maintien des propriétaires occupants en difficultés

Veiller au respect des droits des occupants

Assurer une veille et des actions de lutte contre les «marchands de sommeil » en lien avec les partenaires

## La mobilisation du partenariat

Interventions conduites au sein d'un large partenariat : partenaires œuvrant dans le champ de la lutte contre l'habitat indigne, partenaires sociaux, partenaires de l'offre de logement ou d'hébergement, partenaires techniques, partenaires du droit, ...

## Perspectives et enjeux

Intervention renforcée autour des immeubles concernés par une procédure d'expropriation (DUP ORI et DUP multi-site) avec des enjeux forts en matière d'hébergement et de relogements des occupants

# Plan de sauvegarde Copropropriété Saint-André à Villeurbanne



**Financement**  
Marché à bons de commande  
sous pilotage de la Métropole de  
Lyon

**Partenariat**  
Métropole, Ville de Lyon, Agence  
Régionale de Santé, DDT

Intervention en co-traitance avec  
le bureau d'études Urbanis

## Contact

marie.vedie@habiter.org / sylvie.mharrak@habiter.org  
sandrine.hamon@habiter.org

## Cadre du projet et objectif de l'action

Intervention depuis janvier 2019 en cotraitance avec le cabinet d'étude Urbanis dans le cadre de l'appel à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du Plan de sauvegarde de la copropriété Saint-André.

Une copropriété de 631 logements, où résident en majorité des propriétaires occupants. Parmi eux (selon les plafonds d'éligibilité de l'ANAH), 45% de propriétaires occupants très modestes, et 32 % modestes.

L'Alpil, en lien avec Urbanis, assure une mission de repérage et d'accompagnement social des propriétaires en difficulté financière. L'objectif de l'intervention est de prévenir une déstabilisation financière ou une aggravation des impayés de charge de copropriété.

## L'action en chiffres

**38 ménages** ont été contactés (courrier, visite à domicile, contact téléphonique et mail)

**Un lien a été établi avec 24 d'entre eux.** Parmi eux, 2 ont refusé l'accompagnement, 1 suivi social renforcé (mesure ASLL) et 21 avec qui nous gardons des liens ponctuels et une vigilance.

## Le travail d'accompagnement

Les ménages qui présentent une dette de copropriété sont contactés d'abord par courrier, puis via une ou plusieurs visites à domicile.

Les actions menées avec ces ménages sont de différents ordres :

- Explications et information sur le fonctionnement de la copropriété
- Médiation avec la régie et l'huissier
- Analyse budgétaire et calcul d'un plan d'apurement
- Détection de droits sociaux non -ouverts
- Mobilisation d'aides financières
- Mise ou remise en lien avec les services sociaux de secteur
- Elaboration d'une stratégie de relogement ...

## Une démarche d'aller-vers un public souvent en non demande et en non recours.

**63%** des ménages sollicités acceptent la rencontre, mais le lien est difficile à maintenir après ce premier contact.

- Des « publics en non recours » peu habitués aux services sociaux et qui préfèrent « se débrouiller seul ».
- Des personnes peu disponibles, qui cumulent plusieurs emplois et débordées par des problèmes multiples.

> Nécessité d'un travail renforcé de veille, de relance et de mise à disposition, et d'un travail de coordination renforcé avec les services sociaux de droit commun.

## Perspectives et enjeux

Détection de problématiques émergentes : par exemple, celle des auto-entrepreneurs surendettés : problématiques complexes à l'intersection du droit du surendettement et du droit du travail, un besoin de développer des ressources spécifiques sur la question.

Construction d'outils innovants pour permettre le maintien ou le relogement de copropriétaires en grande difficulté : travail en partenariat avec Urbanis, le GIE La ville autrement et la Métropole pour la construction d'outils ad hoc

# À L'ALPIL ON APPREND LES LANGUES DU MONDE...



ET MÊME LE FRANÇAIS ADMINISTRATIF :  
"PORCLOS", "PAS AUJOURD'HUI", "FERRÉ", "INDUS", "TROP  
PERÇU", ETC...

# Intervention sur le site occupé du collège Maurice Scève Lyon 4<sup>ème</sup>



**Financement**  
Métropole de Lyon, Etat DRDJSCS, CDAD, Barreau de Lyon

**Partenariat**  
Foyer Notre-Dame des Sans-Abri (FNDSA), Compagnons Bâtitseurs Rhône-Alpes (CBRA), Barreau de Lyon, Réseaux de soutien au site

**Contact**  
pascal.lefort@habiter.org / marion.pecout@habiter.org  
dalila.boukacem@habiter.org / coline.goossens@habiter.org

## Éléments de contexte

Un collège désaffecté occupé par 150 jeunes hommes originaires d'Afrique de l'Ouest, dont une forte proportion de mineurs, soutenus par des personnes bénévoles du quartier (Croix Rousse)

Des conditions de vie très précaires dans des bâtiments non prévus pour l'habitat.

Un délai d'un an avant expulsion accordé en septembre 2019.

Suite à un diagnostic social conduit fin 2018 à la demande de la Métropole de Lyon et en complément des actions portées par les soutiens, mise en place d'une intervention conjointe avec FNDSA et CBRA : travaux d'urgence, aide alimentaire, accès aux droits, accompagnements des mineurs.

## Les principales actions conduites en 2019

Accompagnement et médiation aux travaux : interface des entreprises extérieures et des services techniques de la Métropole, mise en sécurité électrique, prévention incendie, prévention des risques sanitaires et amélioration des conditions d'hygiène, accompagnement des travaux d'urgence par un animateur technique CBRA.

En complément d'une permanence sur site à destination des mineurs et assurée par des avocats, mise en œuvre d'une permanence hebdomadaire d'accès aux droits assurée par 3 juristes (Alpil, FNDSA) : droit au séjour, droit à l'hébergement, accès à la santé.

Accompagnement socio-juridique des jeunes en situation de vulnérabilité.

Important travail de médiation et de co-construction avec les occupants et leurs soutiens bénévoles.

Lien avec la Métropole de Lyon et les services de l'Etat

Lien avec les institutions notamment la Métropole...

## Le travail conduit auprès des personnes

30 personnes en moyenne par permanence d'accès aux droits. Plus de 200 personnes accompagnées: information et explication sur les procédures, aide aux démarches (asile, hébergement, santé), signalements vulnérabilité, recours DALO et mise en lien avec des avocats

Un animateur technique CBRA présent au quotidien auprès des occupants pour les accompagner dans leurs travaux d'urgence

20 jeunes occupants formés à la prévention incendie

Travail avec les occupants et leurs référents sur les modalités d'organisation

Co-organisation avec les soutiens de 4 journées de travaux rassemblant occupants, soutiens et habitants du quartier.

## Points de vigilance

Poursuite d'un soutien a minima de la Métropole de Lyon et organisation d'un diagnostic par la DDCS/ OFIL pour la prise en charge des personnes éligibles.

Des enjeux qui restent importants sur l'accès à l'alimentation et la sécurité/hygiène des lieux.

## Perspectives et enjeux

Fin d'intervention conjointe Alpil-CBRA-FNDSA en novembre 2019.

Pérenniser une permanence d'accès aux droits associant droit des étrangers, droit à l'hébergement et accès à la santé.

Tirer les enseignements de ce projet qui a montré l'intérêt d'associer habitants, bénévoles et associations professionnelles pour construire de nouvelles formes d'interventions.

Un partenariat engagé en ce sens avec FNDSA et Le Mas pour de nouveaux projets d'habitat intercalaire.

# Les projets Logement d'Abord

Relogement de familles sans abri en  
capacité d'accès à l'emploi

Action de prévention des expulsions  
notamment sur le parc privé



**Financement**  
Métropole de Lyon, Etat DRDJSCS

#### **Partenariat**

Métropole (DHL, MDM, Service  
insertion), DDCCS, CAF, MVS, structures  
d'insertion par l'emploi, CCAS Couzon  
au Mont d'or, Dihal, bailleurs

## Le relogement de familles sans abri en capacité d'accès à l'emploi

Contact [sarah.folleas@habiter.org](mailto:sarah.folleas@habiter.org)

### Le projet

Accompagner 10 ménages sans-abri dans l'accès à un logement gratuit (au démarrage), et dans l'accès à l'emploi, et dans l'ensemble des démarches d'accès aux droits leur permettant de devenir autonome dans leurs démarches et d'accéder à un logement de droit commun

### Les actions mises en œuvre en 2019

- Actions en vue de la captation de logements gratuits: patrimoine privé des collectivités, paroisses, etc...: courriers et rencontres des acteurs.
- Accompagnement des familles dans leur accès au logement, à l'emploi et dans l'ensemble des démarches d'accès aux droits en lien avec les partenaires de l'action sociale.
- Elaboration d'un partenariat ad hoc de gestion locative adaptée avec les compagnons bâtisseurs Rhône-Alpes

### L'action en chiffres

**5 logements captés**

**5 familles accompagnées depuis juin 2019**

### Les perspectives et enjeux

Augmenter le nombre de captations de logements gratuits pour accompagner davantage de ménages. Développer notre équipe « publics en marge des dispositifs. » Consolider le partenariat de gestions locative adaptée avec les CBRA. Développer un modèle financier viable. Elaborer un modèle d'évaluation.

## Pour une approche préventive, globale et décloisonnée en matière de prévention des expulsions locatives dans le parc privé

Contact [dalila.boukacem@habiter.org](mailto:dalila.boukacem@habiter.org)

### Le projet

Prévenir 32 situations qui présentent un risque d'impayés, de procédure d'expulsion locative en raison d'un logement trop cher dans le parc privé; situations pour lesquelles les dispositifs de droit commun n'offrent pas ou peu de réponses adaptées

### Les actions mises en œuvre en 2019

- Mise en œuvre et consolidation des outils de prévention : bail maintien et aide à la quittance.
- Repérage de ménages, élaboration et suivi d'un plan d'action et accompagnement pour un maintien dans le logement (éventuellement étayé par une aide à la quittance ou un bail maintien) en parallèle de démarches pour un relogement plus adapté. Travail de médiation avec les propriétaires dans la définition du plan d'action.
- Travail en direction des bailleurs privés : ADMIL, SACVL, Loca Immo Directe.

### L'action en chiffres

**9 ménages accompagnés** depuis septembre 2019 parmi lesquels **2 aides à la quittance allouées** et **3 relogements effectués** (dont 1 en bail glissant).

### Les perspectives et enjeux

Augmenter le nombre de personnes accompagnées par un partenariat en direction de régies privées.

# Fonction accès aux droits Renforcement des moyens en droit



**Financement**  
Fondation Abbé Pierre

**Contact**  
coline.goossens@habiter.org / sarah.heulin@habiter.org

## Renforcer les moyens en droit de l'équipe Alpil et des acteurs locaux et nationaux

Veille législative et réglementaire, Analyse et décryptage des nouvelles dispositions (Loi ELAN du 23 novembre 2018 et décrets d'application (réquisition, cotation, articulation expulsion / surendettement...). Analyse du projet de loi de programmation 2018-2022 et de la réforme de la justice : instruction ministérielle OFII SIAO ; arrêté du 29/05/2019 relatif aux titres de séjour pour l'accès au parc social, ...

Veille jurisprudentielle, suivi et analyse de décisions de justice des tribunaux civils et administratifs.

Rédaction de notes juridiques et présentation à l'équipe Alpil (réquisition de locaux avec attributaires, expropriation et relogement, hébergement et ASE, transfert de bail, hébergement des demandeurs d'asile, accès au logement social..

Réponses en droit à 70 sollicitations des salariés de l'Alpil sur des situations individuelles (rapports locatifs, droit des étrangers, hébergement, exécution des décisions de justice...).

Binôme juridique, ponctuellement sur les temps d'accueil de la Maison de l'Habitat

Montée en compétence sur le droit d'asile et droit des étrangers, croisé avec le droit à l'hébergement

## Jurislogement 2019

Bilan des 5 ans d'activité

Séminaire « le contentieux novateur en matière d'hébergement »

Groupes de travail (DALO, hébergement, Accès au logement social, Accès logement/hébergement des personnes porteuses d'un handicap)

Veille jurisprudentielle trimestrielle et diffusion aux partenaires

## Outils

Courriers types à destinations des ménages et des salariés de l'Alpil.

Fiches juridiques en libre-service dans les locaux de la Maison de l'Habitat et sur le site [www.habiter.org](http://www.habiter.org)

Cahiers thématiques loi ELAN

Boîte à outil sur le recours injonction dans le cadre du DALO logement et hébergement

# Fonction lieu ressource, lieu d'échange et de formation à destination des acteurs



**Financement**  
Fondation Abbé Pierre  
Structures en demande de formation  
ou d'intervention

Contact  
alpil@habiter.org

## Sensibilisation et formation aux partenaires en 2019

Animation d'une formation FAPIL sur le Droit au Logement Opposable (DALO) à Paris, Novembre 2019

Formation d'un bailleur social de Montluçon sur l'accès au logement social des personnes de nationalité étrangères, en lien avec ISM Corum ; Octobre 2019

Participation à plusieurs sessions de formation continue sur la prise en charge de situations d'incurie,

Participation à la commission de médiation DALO du Rhône

Organisations de 4 temps d'échange à destination des travailleurs sociaux (Métropole, CAF, ou CCAS) et des associations (« Loi Elan de l'entrée à la sortie du logement »; « L'hébergement : un droit, quelles actions »).

Intervention juridique en lien avec le Collectif Hébergement en danger et une avocate lyonnaise sur le droit à l'hébergement, en direction des intervenants sociaux mobilisés pour la mise en œuvre effective de l'inconditionnalité de l'hébergement

Réponse à une centaine de sollicitations en droit, par des partenaires intervenants sociaux (MDM, CCAS, associations, bailleurs sociaux...)

## Outils

Actualisation des fiches pratiques juridiques à la lumière de la loi ELAN. A disposition à la Maison de l'Habitat et sur [www.habiter.org](http://www.habiter.org)

Supports juridiques papiers et électroniques dans le cadre de la réalisation de temps d'échanges juridiques à destination des partenaires extérieurs

## Contributions 2019

Contribution dans le cadre de l'appel à projet Plan logement d'abord : 2 projets déposés et retenus : la prévention des expulsions et la problématique du sans abris.

Contribution sur la question du logement trop cher et prévention des expulsions

Contribution au Groupe de travail Accès aux droits du Comité de suivi DALO

Implication dans le groupe de travail accompagnement de la FAPIL,

Participation au travail de recensement des besoins des personnes sans abri

Réponse à des sollicitations de chercheurs ou d'étudiants.

## Productions et études

Observatoire DALO : Analyse des 521 recours DALO accompagnés en 2019 et des situations prioritaires logement accompagnées en 2018. Etude : Un relogement effectif des ménages prioritaires ?

Finalisation de l'étude sur « l'habitat refuge » : analyse de 50 situations accompagnées par l'Alpil : Des formes d'habitat précaires construites faute de solution dans le droit commun, entraînant l'ineffectivité de nombreux droits fondamentaux

Finalisation du travail de capitalisation du modèle organisationnel de l'Alpil

Etude ALT : en cours

Etude d'impact APPEL

# Travail au sein des réseaux Contribution aux instances



Contact  
alpil@habiter.org

## Contexte et enjeux

Parce que le quotidien des personnes qui s'adressent à l'Alpil dépend de la mise en œuvre des politiques publiques et du cadre juridique dans lequel elles s'appliquent,

Parce que le travail de l'association s'inscrit toujours dans un partenariat opérationnel ou de projet,

L'Alpil s'engage et participe aux travaux des réseaux et des instances aux différents échelons territoriaux, pour faire vivre et évoluer les dispositifs et le droit qui les encadrent.

## Objectifs

Inscrire l'expertise de l'association, acquise par son expérience et ses pratiques de terrain, dans les travaux conduits par les réseaux associatifs ou les instances institutionnelles, visant à l'accès au droit et à la promotion des personnes

Se ressourcer par les échanges sur les pratiques et les réflexions communes sur des thématiques nouvelles ou d'autres territoires.

## Les actions conduites en 2019

### A l'échelle du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon

#### En tant qu'Alpil

- > Participation à la sous CCAPEX Lyon 7<sup>ème</sup>/8<sup>ème</sup>
- > Membre du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne
- > Membre de l'Instance des opérateurs de la MVS et Participation aux groupes de travail de la MVS
- > Membre de la Commission de Médiation DALO
- > Membre du CDAD du Rhône

### En représentation du Collectif Logement Rhône au sein :

- > de la CCAPEX (Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions) et ses groupes de travail
- > de l'IPHS (Instance du Protocole de l'Habitat Spécifique), et Animation du groupe de travail sur les besoins spécifiques
- > du comité technique du PPGID
- > du comité de suivi du portail « logementsocial69 »
- > de la Conférence Intercommunale du Logement
- > de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat de la Métropole
- > du Dispositif « Santé Psychique et Logement » de la Métropole de Lyon
- > du comité Technique du PLALHPD, ponctuellement
- > du comité de suivi de l'ACIA métropolitain

### A l'échelon régional

**Au sein de la Fapil Auvergne-Rhône-Alpes** : Membre du Bureau et du Conseil d'Administration

- > Participation aux travaux menés par la fédération à l'échelon régional

### Au plan national

**Au sein de la FAPIL** : Vice-Présidence et Implication dans les Groupes de travail sur l'accompagnement

- > Représentation FAPIL au sein du Comité de suivi de la loi DALO et participation au groupe de travail « Accès au droit/expulsion »
- > Représentation FAPIL au sein du Comité d'orientation du SNE
- > Représentation FAPIL au sein de la FEANTSA et du groupe logement de la FEANTSA

### Participation aux travaux de la DIHAL

**Avec les partenaires associatifs de la Fondation Abbé Pierre**, implication dans les travaux visant à la définition et la promotion de l'accompagnement en droit lié à l'habitat (ADLH)

**Membre de CNDH Romeurope**

# ACCOMPAGNEMENT..



.. L'ESSENTIEL C'EST LA CLARTÉ !

# L'Alpil en pratique

## Services et Modalités d'accueil



La Maison de l'Habitat et les Permanences APPEL sont labellisées « Point d'accès au droit » par le CDAD du Rhône

Contact  
alpil@habiter.org

### L'accueil à la Maison de l'Habitat

La Maison de l'Habitat est un espace ouvert à toute personne en difficulté de logement, ainsi qu'aux professionnels du logement ou de l'action sociale. Il vise à favoriser l'accès aux droits liés à l'habitat en visant au rapprochement des services de droit commun:

- > Information, conseil et orientation
- > Aide à la réalisation des démarches
- > Liens avec les dispositifs de droit commun
- > Accompagnement socio-juridique
- > Travail en partenariat avec les acteurs de l'action sociale et du logement

Lieu d'accueil de niveau 3 dans le cadre du PPGID (Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs de logement social)

- **Un accueil téléphonique au 04 37 70 67 47** pour une première prise de contact  
**Les mardi, mercredi et jeudi de 9H à 12h30**

#### Lieu d'accueil ouvert

- **Les mardi et jeudi de 9H à 12h30**  
281 rue de Créqui 69007 LYON

### 2 ateliers collectifs

Sur rendez-vous

- **L'Atelier DALO** (Droit au logement Opposable)  
**Le mercredi à 14h**
  - > Enjeux et objectifs de la loi DALO
  - > Soutien individuel à la démarche de saisine
- **L'Atelier Connaissance du Parc Social**  
**Le jeudi à 14h**
  - > Parcs et mécanismes d'accès au logement social
  - > Aide à la constitution de la demande

### Les Permanences APPEL

Prévention des Expulsions Locatives

Sans rendez-vous

- **Nouveau Palais de Justice de Lyon**  
67 rue Servient, 69003 Lyon  
**Le vendredi de 9h30 à 11h30**  
Ascenseur G/H niveau 2
- **Tribunal d'instance de Villeurbanne**  
3 rue du Dr Fleury Papillon, 69100 Villeurbanne  
**Le Jeudi de 9h30 à 11h30**
- **Palais de Justice de Villefranche sur Saône**  
350 Bd Gambetta, 69400 Villefranche sur Saône  
**Le 3<sup>ème</sup> mardi de chaque mois de 9h30 à 11h30**



**alpil**  
 action  
 pour l'insertion  
 par le logement

Alpil  
 12 place Croix Paquet  
 69001 Lyon  
 04 78 39 26 38  
 alpil@habiter.org  
 www.habiter.org